

Parlement, je crois qu'il m'appartient de donner des explications à la Chambre relativement à cette question de privilège, que j'avais d'ailleurs l'intention de poser aujourd'hui, comme vous le savez fort bien.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer qu'il est vrai que j'ai reçu deux «billets», un relatif à la circulation et un au stationnement, et que les deux étaient rédigés dans les deux langues officielles du pays.

Deuxièmement, j'ai reçu une sommation de comparaître, écrite en anglais, avec traduction française non officielle, non signée, non écrite sur aucun document officiel, mais sur un simple bout de papier, et dans un très mauvais français, et qui plus est, troisièmement, j'ai reçu un avis de payer, rédigé en anglais seulement—aucune traduction française n'y étant annexée.

Quatrièmement, le mandat d'arrestation m'a été signifié par la Gendarmerie royale sur la colline du Parlement, seulement en anglais.

Cinquièmement, on m'a dénié toute demande d'appeler un avocat au moment de l'arrestation, ainsi qu'au moment de mon arrivée à la «Carleton County Jail».

Sixièmement, on m'a refusé d'entrer en communication avec le ministre de la Justice (M. Favreau), alors qu'il n'y avait aucun danger de complicité, d'évasion entre lui et moi.

Septièmement, on m'a arrêté d'une façon que je qualifierais de brutale, puisque, après avoir refusé de suivre les membres de la Gendarmerie royale ou de payer tant et aussi longtemps que je n'aurais pas le mandat d'arrestation dans la langue française—j'en ai fait une question de principe—et malgré que j'aie invoqué ce fait, trois gendarmes, totalisant au moins 600 livres, alors que moi je n'en totalisais même pas 130, ont sauté sur moi d'une façon...

Des voix: Oh! Oh!

M. Grégoire: ...qui faisaient prévoir un esprit de vengeance. Un premier gendarme s'est permis de me tordre le bras droit dans le dos. Le deuxième m'a tiré par le bras gauche d'une façon assez violente pour briser le bracelet de ma montre, et je peux le déposer ici à la Chambre. Et le troisième...

Des voix: Oh! Oh!

M. Grégoire: Et le troisième m'a poussé dans la voiture avec un coup de genoux au bas du dos.

Et qui plus est, monsieur l'Orateur, comme un dernier fait, la Gendarmerie royale m'a conduit, moi, un citoyen du Québec, ayant commis une infraction alors que j'étais en route vers le Parlement fédéral, alors que j'étais sur un territoire du gouvernement fédéral, alors que toutes les procédures avaient

été signifiées par la Gendarmerie royale, dans une prison de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant citer une déclaration que l'honorable Lionel Chevrier, à l'époque où il était ministre de la Justice, a faite le 25 juin 1963, en réponse à une question que je lui posais à la Chambre. Voici:

Pour la gouverne de l'honorable député, je dois l'informer que lorsqu'il s'agit d'une infraction commise sur la colline parlementaire ou sur les promenades relevant de la compétence de la Gendarmerie royale, c'est la coutume d'émettre des mandats dans les deux langues.

Voilà la déclaration de l'honorable Lionel Chevrier en date du 25 juin 1963. Or, dans mon cas, ce n'est pas du tout ce qu'on a fait.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, la déclaration du commissaire en chef, M. George McClellan, de la Gendarmerie royale. Je cite le *Toronto Telegram* du 15 février, page 2:

(Traduction)

Il...

C'est-à-dire le commissaire.

...a insisté que la GRC a agi hors du cours normal des affaires pour accommoder le député quant à la langue française.

(Texte)

On s'est servi du français pour m'accommoder. Ce n'est pas un droit, ce n'est pas un privilège, mais dans sa tête, c'est simplement une accommodation.

Le jour même, le Gouverneur général déclarait sur la colline parlementaire:

Votre langue est un bien précieux car la langue et la littérature françaises constituent une richesse, non seulement pour le Canada français mais encore pour le Canada anglais.

Mais lui, le commissaire McClellan, déclarait qu'on s'est servi de la langue française pour m'accommoder; c'est simplement une accommodation, c'est ce qu'il a dans la tête, et pour confirmer ceci, il dit à une autre occasion:

En dehors du cours normal de ses affaires, hors de l'ordinaire. S'il s'est servi de la langue française, ce n'était que pour accommoder un député; alors, dans le cours normal des affaires effectuées par la Gendarmerie royale, la langue française n'existe pas pour l'ensemble des citoyens, mais simplement pour accommoder un député.

Je dois vous dire qu'en ayant lu à peu près toutes les remarques d'un grand nombre de citoyens et d'associations du Canada tout entier, je songe sérieusement à présenter une motion réclamant une enquête au sujet du commissaire en chef de la Gendarmerie royale.

Le très honorable premier ministre (M. Pearson) a prononcé un excellent discours, hier, alors qu'il disait: